

La société de demain.

Deux jeunes des futures générations discutent. Au cours du dialogue, nous imaginons de quelle manière le droit de l'environnement s'est développé, quelle ampleur il a pris et quel impact il a eu dans la vie quotidienne. Nous intégrons également quelques notions qui existent déjà et qui se développent, en les expliquant, en imaginant quelles sont devenues les normes. Nous sommes donc des décennies plus tard, lors d'un jour qui célèbre l'environnement et sa préservation que nous imaginons être instauré à la date de rendu du jugement de l'affaire du siècle qui très récemment a été reconnue pour la première fois la responsabilité de l'état pour carence en matière écologique, aussi appelé l'affaire du siècle, ce qui a motivé ce projet.

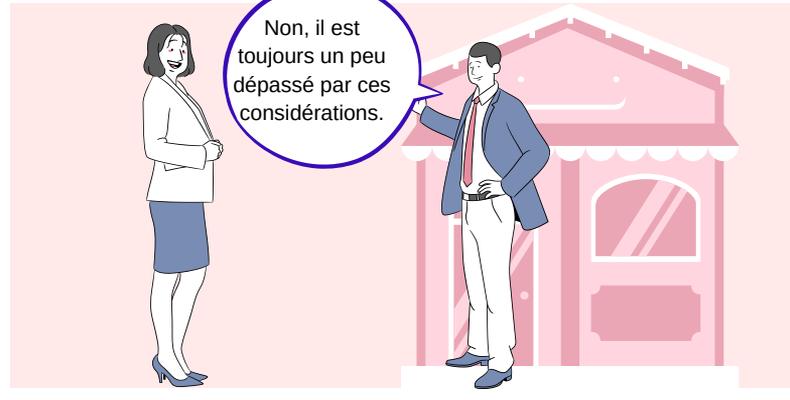


Alexandra Meynier

DIALOGUE DE DEMAIN



Et donc ton grand-père a décidé de ne pas venir à célébration de l'affaire du siècle ?



Non, il est toujours un peu dépassé par ces considérations.



Il vient de se faire retirer une publicité par le maire. Elle était affichée dans son locale mais faisait la promotion des énergies fossiles, autant te dire qu'il est furieux d'avoir perdu l'argent que cette publicité lui aurait rapporté.

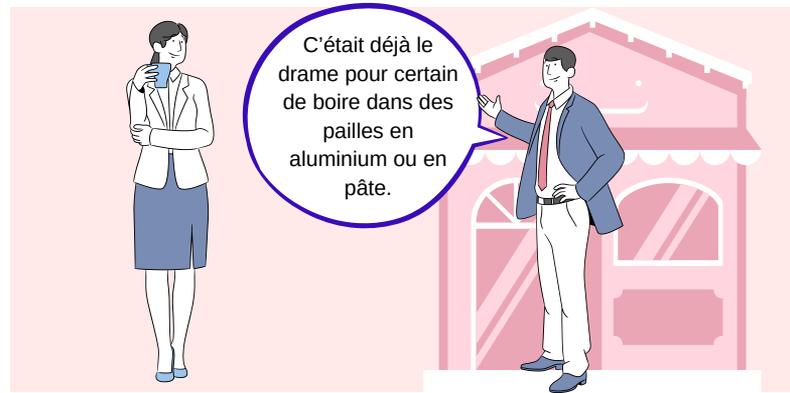


Je ne comprends pas comment ce genre de publicité existent encore, les énergies fossiles, c'est complètement dépassé. Elles ne sont même plus subventionnées.



Il doit sûrement penser aux propriétaire de terrains, aux agriculteurs et même aux capitaines de navire et à tant d'autres.

Certaines personnes ont toujours du mal à concevoir qu'on est quasi-tous des garants de la protection de l'environnement que ce soit dans notre vie privée ou professionnelle parfois.



C'était déjà le drame pour certain de boire dans des pailles en aluminium ou en pâte.



Il n'y a qu'à Lucie que cette interdiction des pailles en plastique a profité. J'ai vu l'autre jours qu'elle les triait en fonction des boissons dans lesquelles elles avaient été plongé. Elle trouve que ca leur donne des goûts différents et subtiles..

Ah oui ? Ca ne m'étonne pas d'elle !



D'ailleurs sa fille est entrée à l'ENM là, et ils ont une nouvelle formation sur les notions écologiques qui parcourt tout le droit même s'ils ne se spécialisent pas dans les juridictions spécialisées du droit de l'environnement .



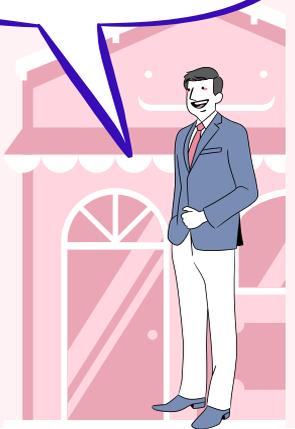
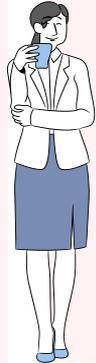
Ça ne m'étonne pas non plus, depuis qu'ils ont ajouté cet alinéa à l'article 1er de la constitution

Le fameux alinéa : « La France garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et lutte contre le dérèglement climatique »

Il n'y a pas que le droit, toute nos vies ont changé, notre quotidien est bien différent de celui de nos aïeux du début du siècle. Le droit nous a forcé la mains mais ce sont les mouvements de la société civile qui ont donné les impulsions nécessaires.



Ce n'était d'abord que symbolique, comme les condamnations de l'état à l'euro symbolique quand il y avait lieu a condamnation pécuniaire. Le droit de l'environnement c'est immiscé partout. Il était temps. De l'UE, aux traités internationaux en passant par la CEDH, tout le monde s'est saisi de la question environnementale et le droit c'est vu transformé.





C'est vrai que mon grand père avait pour habitude de faire des trajets en avion Lyon-Paris, mais depuis que les vols intérieurs ont été interdit, il a dû changer ses habitudes et prendre le train. A quelque années près il n'aurait pas rencontré ma grand-mère !



Oui, ma grand-mère était hôtesse de l'air, ils se sont vu plusieurs fois dans les aéroports ou lors de ces voyages justement !

Ah oui ?

C'est beau !



Puis les paysages aussi ont changé ! Des parcs éoliens de partout, qui n'ont pu être détruit, le juge procédant un contrôle de proportionnalité in abstracto pour ces cas, les troubles de voisinages n'ont pour la plupart pas été retenu, l'intérêt public était beaucoup trop important et les nuisances pas anormales!



Le problème, c'est qu'entre la saisine et le jugement la construction avait déjà bien avancé et les gros piliers en béton comme ça se faisait à l'époque était déjà construit.

Et comme en matière écologique c'est la réparation en nature qui prime puisque que le préjudice écologique et un préjudice non personnel, ils ont dû détruire ce qu'ils avaient déjà construit. Heureusement depuis, la prévention prime est ce genre de situation pour le moins absurde est quasi-inexistant,



Les fameuse mesures ERC.

Oui ! « Eviter, réduire, compenser » (ERC). On évite les atteintes, on en réduit la portée ou en compense les effets, c'est ça ?

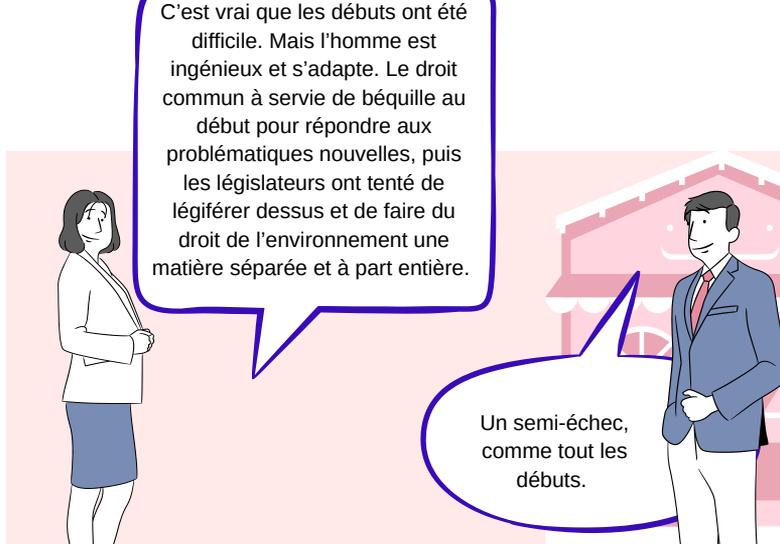
Exactement ! Puis l'artificialisation du territoire ça n'existe plus.



Il reste que ce sont bien nos gestes du quotidiens, un petit militantisme quotidien qui ont modelé le monde demain. Le législateurs et les juges n'ont que répondu au comportement de la société et à ses exigences.

Par exemple même si la notion d'existence « d'un danger à la vie des Générations futures » s'est heurtée à plusieurs obstacles tel que l'interprétation stricte de la loi pénale, elle est restée dans l'esprit de la société.





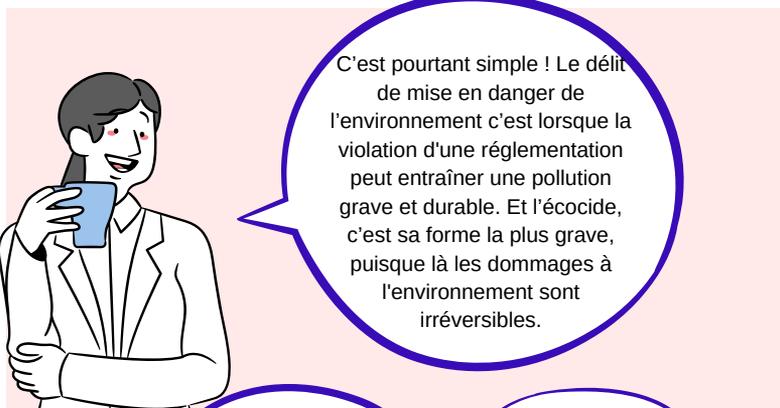
C'est vrai que les débuts ont été difficile. Mais l'homme est ingénieux et s'adapte. Le droit commun a servi de béquille au début pour répondre aux problématiques nouvelles, puis les législateurs ont tenté de légiférer dessus et de faire du droit de l'environnement une matière séparée et à part entière.

Un semi-échec, comme tout les débuts.

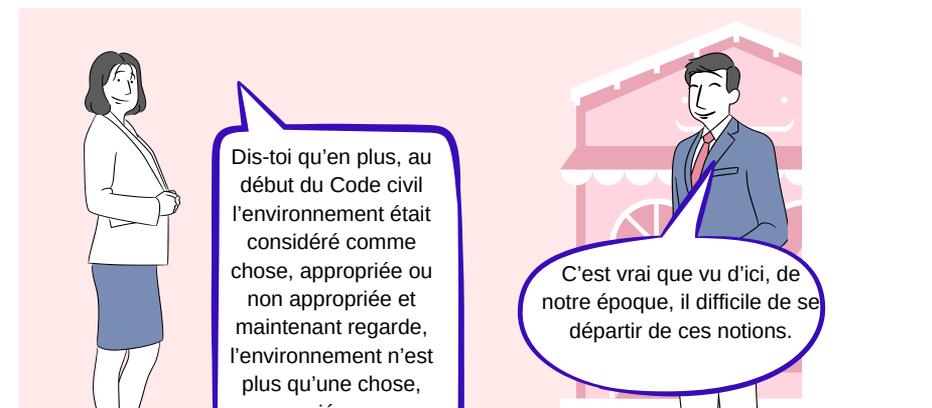


Un semi-échec constructif ! Regarde toutes les notions qui en sont ressortis comme l'écocide ou le délit de mise en danger de l'environnement qui parcours la presse maintenant !

Oui tu as raison. Bon, j'ai un peu du mal à différencier les deux tout de même.

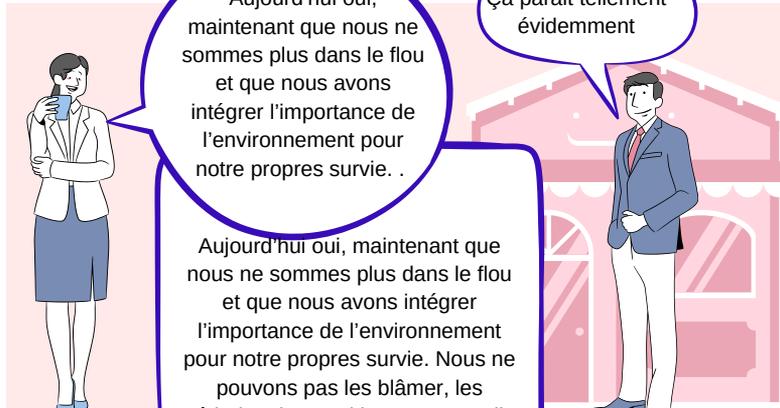


C'est pourtant simple ! Le délit de mise en danger de l'environnement c'est lorsque la violation d'une réglementation peut entraîner une pollution grave et durable. Et l'écocide, c'est sa forme la plus grave, puisque là les dommages à l'environnement sont irréversibles.



Dis-toi qu'en plus, au début du Code civil l'environnement était considéré comme chose, appropriée ou non appropriée et maintenant regarde, l'environnement n'est plus qu'une chose, appropriée ou non appropriée mais bien une chose à protégé !

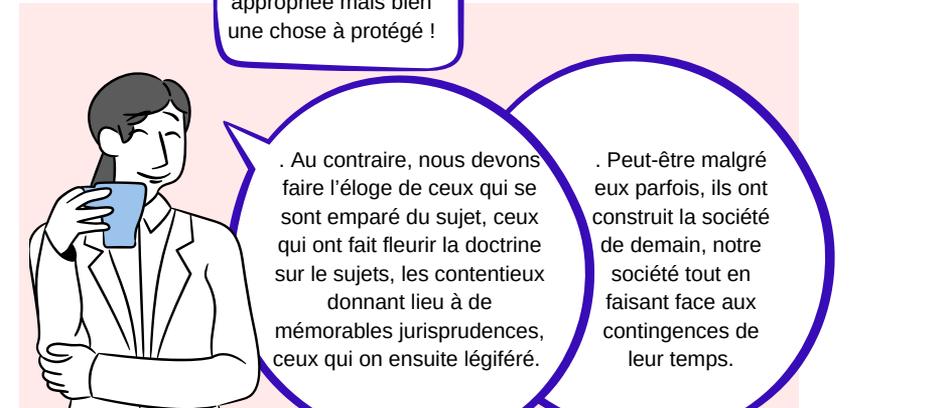
C'est vrai que vu d'ici, de notre époque, il difficile de se départir de ces notions.



Aujourd'hui oui, maintenant que nous ne sommes plus dans le flou et que nous avons intégré l'importance de l'environnement pour notre propres survie. .

Ça parait tellement évidement

Aujourd'hui oui, maintenant que nous ne sommes plus dans le flou et que nous avons intégré l'importance de l'environnement pour notre propres survie. Nous ne pouvons pas les blâmer, les périodes de transition comme celle là sont si obscure et floue.



. Au contraire, nous devons faire l'éloge de ceux qui se sont emparé du sujet, ceux qui ont fait fleurir la doctrine sur le sujets, les contentieux donnant lieu à de mémorables jurisprudences, ceux qui on ensuite légiféré.

. Peut-être malgré eux parfois, ils ont construit la société de demain, notre société tout en faisant face aux contingences de leur temps.